

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **VOI 032-6259/19/BM**

#### **■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Allauch - Aménagement accès du lycée Enco De Botte" MET 19/11567/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Ainsi dans le cadre de l'opération « Allauch – Aménagement accès du lycée Enco De Botte » la Métropole envisage de sécuriser les déplacements des piétons et des vélos sur l'avenue de Provence entre les giratoires des Aubagnens et celui d'Enco de Botte. Il convient d'aménager à l'entrée Nord du lycée un tourne à gauche pour accéder à la contre-allée du lycée, du parking professeurs et des livraisons. Un aménagement du giratoire à l'entrée sud du lycée pour accéder au parking élèves et pour sortir de la contre-allée est projeté avec création de deux arrêts de bus.

Le coût du projet pouvant être subventionné s'élève à 1 500 000 euros HT.

L'opération visée n°2017106800, a été créée pour un montant initial de 50 000,00 TTC par délibération n°VOI 001-154/13/CC du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence en date du 22 mars 2013. Elle a été affectée par délibération n°VOI 003-1880/17/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence, en date du 30 mars 2017 pour un montant de 3 500 000,00 euros TTC. Suite à la délibération

Signé le 20 Juin 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

du Bureau de la Métropole n°VOI 004-5458/19/BM en date du 28 février 2019, une révision a eu lieu portant son montant à 5 000 000,00 euros TTC.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

<b>Département des Bouches-du-Rhône</b> <b>Dispositif : « Partenariat métropolitain »</b> <b>Type d'aide :</b>	70 %	1 050 000,00 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	30 %	450 000,00 euros
TOTAL HT		1 500 000,00 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n° VOI 001-154/13/CC du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence du 22 mars 2013 qui a ouvert le volume d'AP relative à l'opération « Allauch – Aménagement accès du lycée Enco De Botte ».
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence n° VOI 003-1880/17/CM du 30 mars 2017 qui a affecté le volume d'AP relative à l'opération « Allauch – Aménagement accès du lycée Enco De Botte ».
- La délibération du Bureau de la Métropole n°VOI 004-5458/19/BM du 28 février 2019 qui a révisé le volume d'AP relative à l'opération « Allauch – Aménagement accès du lycée Enco De Botte ».
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 18 juin 2019.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

**Signé le 20 Juin 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Allauch – Aménagement accès du lycée Enco De Botte » ;
- Que dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière à cette opération, et en particulier le Département des Bouches-du-Rhône.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

#### **Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section investissement aux budgets 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Opération 2017106800– Programme 14 - Nature 4581 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Les recettes seront constatées en section investissement aux budgets métropolitains 2019 et suivants: Opération 2017106800- Programme 14 – Chapitre 13 – Nature 1323 – Fonction 844 – Sous-politique C3100.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC